



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 16 décembre 2020

France Relance : 130 millions d'euros supplémentaires seront versés par l'Etat aux communes franciliennes et à leurs groupements pour accompagner leurs projets d'investissement

Afin de relancer rapidement et de manière massive les investissements des communes et de leurs groupements, le gouvernement a décidé d'abonder de 1 milliard d'euros supplémentaires la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) d'ici 2021. En Île-de-France, 130 millions d'euros seront ainsi mobilisés, d'ici 2021, pour soutenir les investissements du bloc communal entrant dans les champs de la transition écologique, la résilience sanitaire et la rénovation du patrimoine. En 2020, 55 millions d'euros viennent d'être versés aux communes et à leurs groupements pour accompagner le financement de 111 projets d'investissement en Île-de-France. 75 millions le seront au début 2021.

Les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire se traduisent par une diminution des recettes des communes et de leurs groupements ainsi que par une augmentation de leurs dépenses. Cette situation entraîne une diminution de leur capacité à financer des investissements.

Afin de les aider à relancer rapidement et de manière massive leurs projets d'investissement, l'Etat a abondé de 1 milliard d'euros supplémentaires la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), dans le cadre de la 3^e loi de finances rectificatives pour 2020. Ces crédits s'ajoutent aux 2 milliards d'euros de soutien aux investissements des communes, des intercommunalités et des départements (DETR, DSIL, DSID, DPV) ouverts au sein de la loi de finances pour 2020.

En Île-de-France, les crédits ouverts par cette DSIL supplémentaire mobilisent, pour les années 2020 et 2021, 130 millions d'euros supplémentaires au service de l'investissement du bloc communal. En 2020, 55 millions d'euros viennent d'être versés par l'Etat aux communes et à leurs groupements, permettant ainsi de financer 111 projets d'investissement. Le taux de subvention moyen par l'Etat des projets programmés s'élève à 50%.

Conformément aux orientations demandées par le gouvernement, ces opérations d'investissement sont fléchées vers les champs de la transition écologique, la résilience sanitaire ainsi que la rénovation du patrimoine. En Île-de-France, près de 72% du montant des opérations financées entrent dans le champ de la transition écologique.

Ces opérations d'investissement permettront de financer des projets divers et qui bénéficieront directement aux Franciliens tels que la construction de nouvelles maisons de santé, la création de cours Oasis dans des établissements scolaires, le lancement de nouvelles pistes cyclables ou la restauration de bâtiments historiques et culturels.

Le gouvernement entend accentuer en 2021 ce soutien sans précédent à l'investissement local et à la transition écologique. Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2021, le gouvernement a donc proposé qu'une enveloppe de 950 millions d'euros supplémentaires soit allouée à des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics du bloc communal et des départements. Sur ces 950 millions d'euros, 109 millions d'euros devraient bénéficier à des collectivités franciliennes.

Contacts presse :

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



[@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)



**CONSTRUCTION D'UN ÉCO-SITE À
BONNEUIL-SUR-MARNE (94)**



Pour gérer plus durablement les déchets des 13 communes qui le composent, l'Établissement Public Paris Est Marne et Bois a décidé de construire un éco-site à Bonneuil-sur-Marne.

Pleinement inscrit dans un objectif de transition écologique, ce nouvel éco-site sera composé d'une **déchetterie**, d'une **ressourcerie**, dans laquelle les habitants pourront déposer les objets dont ils n'ont plus besoin plutôt que de les jeter, et d'un **quai fluvial** qui permettra notamment d'évacuer les déchets par bateau.

Au titre de la dotation de soutien à l'investissement local, abondé dans le cadre du plan de relance, l'Etat soutient à hauteur de **445 000€** la construction de la déchetterie, soit près de **50% de son coût total**. Ce projet, qui sera à la fois utile aux professionnels et aux particuliers, devrait être livré d'ici juillet 2021.

130M€ supplémentaires pour soutenir l'investissement du bloc communal

Afin d'accompagner la relance de l'investissement du bloc communal, l'Etat a abondé d'un **milliard d'euros** supplémentaires la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans le cadre de la 3e loi de finances rectificatives pour 2020. Ces crédits s'ajoutent aux 2 milliards d'euros de dotations de soutien aux investissements des communes, des intercommunalités et des départements (DETR, DSIL, DSID, DPV), ouverts au sein de la loi de finances pour 2020.

130 millions d'euros supplémentaires pour 2020 et 2021

dont 55 millions dès cette année

Dès 2020, **111 projets** sont financés en Île-de-France. Ces projets poursuivent l'un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Investir dans la transition écologique (faciliter la rénovation des bâtiments publics, nouvelles solutions de transports, réaménager les espaces publics, réhabiliter les friches, ...)
- Rendre l'Île-de-France plus résiliente sur le plan sanitaire
- Rénover le patrimoine public francilien

Retrouvez plus d'informations sur la DSIL et les projets soutenus en Île-de-France :
<https://bit.ly/3oTmQsR>